

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00299

Numéro SIREN : 835 010 356

Nom ou dénomination : TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 13378

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE

SAS au capital de 3.557.534 euros

Siège social : 50 rue Charles Gide

34670 BAILLARGUES

835.010.356 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9

JUIN 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt trois, et le 9 juin 2023 à 12h, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur François HUE préside la séance en sa qualité de représentant de la société OC SANTE, Président de la Société.

Monsieur Olivier CONSTANTIN, co-gérant de la société HOLDING FCP, Directrice Générale de la Société, est également présent.

[...]

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Constat de l'arrivée du terme des mandats du Président et du Directeur Général ; nomination de nouveaux dirigeants ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance à l'issue des présentes, des mandats respectifs du Président la société OC SANTE et du Directeur général la société HOLDING FCP, et conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale décide de désigner :

- en qualité de Président : la société HOLDING FCP, représentée par Monsieur Olivier CONSTANTIN

- en qualité de Directeur Général : la société OC SANTE, représentée par Monsieur François HUE

pour une durée respective de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, aux fins de réalisation des formalités qui s'imposent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

<u>Le Président</u> <u>OC SANTE</u> Représentée par Monsieur François HUE	
<u>Le Directeur Général</u> <u>HOLDING FCP</u> Monsieur Olivier CONSTANTIN	